Mlle Bréard (Foemina) — 2me, Mlle Ladies (Foemina) — 3me, Mlle Lalo (En Avant).

5. **Course 80 mètres (Féminin).** — 1re, Mlle Paturot (Sportive) — 2me, Mlle Bréard — 3me, Mlle Liebvert.

6. **Relais Olympique, 1.600 mètres.** — 1er, Joinville, 3' 52'' 2/5 — 2me, Racing Club, 3' 54'' — 3me, Entente Tourquennoise — 4me, Stade Roubaisien.

7. **Exhibition de saut à la perche.** — Franquevillle, de Joinville, champion de France, 3 m. 40 centimètres.

8. **Course de 3.000 mètres (Handicap).** — 1er, Guilmot (champion de France), en 7 m. 16 sec. — 2me, Lejeune.

Le Banquet à l'Industrie

Le soir, à huit heures, un banquet d'honneur réunissait, au Cercle de l'Industrie, les personnalités qui avaient prêté leur concours à la fête.

Deux discours y furent prononcés : le premier par M. Jean de Castellane, représentant du Conseil municipal de Paris, président du groupe sportif de l'Hôtel-de-Ville ; l'autre par M. Henri Paté, député de Paris, président du groupe sportif de la Chambre des Députés, et du Comité National de l'Education physique et de l'Hygiène sociale.

AU TRIBUNAL

DES

Dommages de Guerre de Lille

DE LA QUESTION DE L'ALLOCATION DES FRAIS SUPPLEMENTAIRES EN MATIERE D'APPROVISIONNEMENTS DE MENAGE.

Hier, devant le Tribunal des Dommages de guerre de l'arrondissement de Lille, présidé par M. le conseiller J. Chataigner, a été discutée l'importante question dont nous avons précédemment entretenu nos lecteurs, de savoir si les Commissions cantonales de Dommages de guerre devaient accorder des frais supplémentaires pour les approvisionnements familiaux.

EXPOSE DE L'AFFAIRE

M. Marchand Louis-Désiré, ingénieur mécanicien, demeurant à Toufflers, rue de Néchain, 145, avait réclamé, devant la Commission cantonale du canton de Lannoy, une somme de 1966 francs pour valeur en 1914 de vin réquisitionné à son domicile, portée à 5.900 francs au cours actuel. Par décision du 29 janvier 1920, la Commission fit droit à sa demande. Appel de cette décision fut régulièrement interjeté par l'Administration, et vint hier en discussion devant le Tribunal des Dommages.

LA THESE DE L'ADMINISTRATION

M. René Pépiot, avocat, agent administratif près le Tribunal des Dommages, soutient, avec une documentation appuyée tout à la fois sur les travaux préparatoires de la loi du 17 avril 1919 et les circulaires ministérielles qui l'ont complétée, la thèse de l'Etat, qui s'oppose à l'attribution de frais supplémentaires pour les approvisionnements de ménage.

D'après l'article 13 de la loi du 17 avril 1919 (4me alinéa), les frais supplémentaires représentant la différence entre la perte subie et la valeur de remplacement, ne sont accordés que pour quatre catégories bien distinctes de biens meubles nécessaires au relèvement des régions dévastées :

1. Etablissements industriels ;
2. Exploitations agricoles ;
3. Fonds de commerce et professions libérales ou manuelles ;
4. Foyers domestiques.

Cette énumération serait, d'après lui, limitative des biens susceptibles de recevoir une réparation intégrale par l'allocation de la valeur de remplacement.

Or, dans la 4me catégorie qui vise « le mobilier d'habitation », il faut comprendre uniquement : « les meubles meublants, literie, linge, effets personnels », et, en outre, certains «objets d'agrément» dont la valeur, lors de la guerre, ne dépassait pas trois mille francs.

D'autre part, l'expression «meubles meublants» se trouvant définie par l'article 534 du Code civil, qui ne vise que « les meubles destinés à l'usage et à l'ornement des appartements, comme tapisseries, lits, sièges, glaces, pendules, tables, porcelaines, et autres objets de cette nature », s'oppose au même titre que la disposition législative du 17 avril 1919 à ce que l'on puisse attribuer une valeur de remplacement aux approvisionnements que des ménagères soucieuses ont pu constituer, ou à des stocks de vin provenant de transactions commerciales ou de récupérations familiales.

Ce qu'a voulu le législateur de 1917, c'est que chacun des habitants des régions dévastées par la guerre retrouvât, non seulement sa place à l'usine, aux champs, ou au comptoir, mais encore sa maison, et c'est pour cela qu'en permettant de réédifier les constructions jetées à bas, il a donné la possibilité de garnir l'immeuble de meubles semblables à ceux qui s'y trouvaient avant le désastre ; il voulait qu'à tous points de vue chacun revînt dans son cadre, si l'on peut dire, d'avant-guerre, et put oublier, en retrouvant le décor familial, les événements tragiques auxquels il avait été mêlé.

En conséquence, M. l'agent administratif Dépiot demande au Tribunal de décider que les frais supplémentaires ne doivent être accordés qu'aux objets mobiliers qui ne sont pas susceptibles de consommation par le premier usage « meubles meublants, linge, vêtements, bijoux », et d'écarter tout ce qui est consomptible par le premier usage (approvisionnements de ménage, conserves, légumes, vin, animaux domestiques).

LA THESE DU SINISTRE

Me Honoré, avocat du Barreau de Lille, demeurant à Roubaix, conteste la thèse du représentant de l'Etat.

Il place la question sur le terrain d'un droit nouveau, d'ordre public, qui ne dérive pas du Code civil, et qui, d'après la volonté nettement exprimée des représentants de l'Etat, doit être, sans discussion possible, un droit de réparation intégrale.

A l'appui de sa thèse, il cite différents passages de M. le député De Plus, rapporteur de la loi (P. V., Chambre des Députés, 13 juillet 1916): « Réparer c'est mettre un objet ou une personne dans la situation où il se trouvait avant le fait générateur du dommage.... Il faut interpréter le texte dans un sens large et en assouplir la rigueur quand cela paraîtra possible et nécessaire. Aucune des énumérations contenues n'a un caractère limitatif ».

D'autre part, l'esprit dominant de la loi du 17 avril 1919 est que l'octroi des frais supplémentaires est toujours lié à la notion de reconstitution ou de remplacement des biens détruits ou endommagés ; que l'on soit en matière immobilière ou mobilière: le remploi est la pierre angulaire de l'œuvre législative.

Si la loi n'a pas voulu enrichir la victime du dommage, elle a indiqué nettement qu'elle voulait remettre le sinistré dans la situation où il se trouverait aujourd'hui si la guerre n'avait pas eu lieu ; le mot « meubles » ayant un sens tout à fait général dans la loi : « on entend par meubles tout ce qui n'est pas immeuble... » il ne faut pas seulement avoir dans l'esprit la literie de l'ouvrier, la petite installation du ménage modeste ; il ne s'agit pas de cela, mais de l'ensemble des meubles ». (Journal Officiel du 22 janvier 1919, Rapport du Président de la Commission).

Me Honoré, avocat, en conclut que dans l'article 13, sous la dénomination « mobilier d'habitation », le législateur a voulu englober dans une formule générale, non limitative, l'ensemble de tous les biens meubles corporels, appartenant au sinistré, et que dans cette compréhension devaient figurer les provisions de ménage, et notamment les vins.

Comme justification de la thèse par lui soutenue, il cite une décision de la Commission cantonale de Marcoing, et deux jugements du Tribunal des Dommages de Lunéville et de Nancy.

Le Tribunal met l'affaire en délibéré, pour le jugement être rendu à une audience ultérieure.

FRAIS DE GARDIENNAGE

Le tribunal des Dommages de Guerre, vidant son délibéré du 15 mai, a rendu, à l'audience du 29 courant, son jugement sur la demande en paiement de frais de gardiennage (art. 17 de la loi du 17 avril 1919), présenté par M. Remmès, huissier, et M. Deletelle, notaire à Haubourdin.

Tout en admettant le principe de réparation fixé par la loi, le tribunal a estimé que, dans les deux espèces qui lui étaient soumises, il n'y avait pas lieu d'accorder de remboursement, parce qu'il n'y avait pas eu de préjudice direct : le gardien attaché à l'étude faisant double emploi avec le gérant.

F. L.

Le GUIDE MASSON INDICATEUR des TRAINS
COUVERTURE ROUGE, est toujours en vente partout
Le mieux informé et le plus complet. Contient les Rues de Lille, les Tramways. Prix des places rectifiés. Tarifs divers.

Vingt minutes avec un... malfaiteur public !!!

Où le « Préfet rouge » D. Bondues le « Lénine au petit pied » du Nord, expose son point de vue sur la situation

Notre profession a parfois des exigences et des devoirs bien étranges. Après tout ce que j'avais lu dans la presse réactionnaire sur le citoyen Bondues, « ce pelé, ce galeux, d'où vient tout le mal » ; après le spectacle de ces poubelles d'immondices que les nobles héros de l' « Union Civique » — ces « terre-neuve » du Capitalisme — avaient déversées à sa porte, ce n'était pas sans une certaine appréhension que je me faisais à l'idée d'avoir à me trouver en sa présence hier matin.

Prenant néanmoins mon courage à deux mains, je me hasardai jusqu'au bureau de l'Union Départementale, et c'est le coeur battant d'émotion que je frappai timidement à la porte.

— Entrez ! !

Brrrou !... qu'allais-je voir ? Quelle vision effrayante allait m'apparaître ?... et ma cervelle en ébullition évoquait d'avance je ne sais quel despote furieux, sanguinaire, les bras nus et sanglants, sous ses manches de chemise retroussées, les cheveux verts et hirsutes, les yeux exorbités, un couteau dans les dents ?...

Rassemblant mon courage, j'entrai.

— Ah ! c'est toi !... entre donc, quelle bonne nouvelle ?

Je respirai.. C'était bien mon vieux camarade Bondues qui était là ; on ne me l'avait pas changé. C'était lui, avec son grand front intelligent, loyal, ouvert ; ses cheveux blonds un peu rares, son petit œil pétillant de malice, son menton fin, volontaire sous sa moustache blonde tombant à la gauloise.

Je serrai cordialement sa main largement offerte.

— Attends que je me remette un peu.

— Te remettre de quoi ?

— De quoi ? mais d'être ici parbleu ! sais-tu qu'après ce qu'on a dit de toi, j'avais le droit de n'être pas très rassuré. « Malfaiteur public ! Préfet de police ! Préfet bolcheviste ! Agitateur! Pêcheur en eau trouble ! » que sais-je !..

Bondues s'épanouit en un rire large et sonore.

— Sacré farceur ! va, tu ne changeras pas..

— Eh mais ! Eh, mais !... on ne parlait rien moins que de t'arrêter....

— Que veux-tu ? c'est la menue monnaie de la guerre. D'ailleurs, tout cela c'est le passé. Je n'y pense même plus. Ah ! oui, le fait est qu'on a usé, de l'autre côté de la barricade, beaucoup d'encre et de salive pour injurier les militants. S'ils n'en avaient usé qu'un dixième pour dire des choses sensées, ils auraient fait bien meilleure figure. Ils ont, au lieu de cela, donné, au cours de cette campagne, l'impression d'un affolement complet...

— Et nos révoqués ?... et les militants embastillés ?

— Ça, c'est la pire sottise. O, je devine bien la pensée du Gouvernement : se faire craindre par une répression sévère. C'est une faute de sens. Les révocations, les emprisonnements, créent une dette d'honneur à la classe ouvrière, et tu la connais assez pour savoir que ces dettes-là sont sacrées pour elle, et qu'elle se dressera à nouveau toute entière lorsqu'on lui demandera de la payer ?

— Crois-tu que ce moment est proche ?

— Tu m'en demandes trop. L'heure de la C. G. T. n'est pas mon secret.

— Au fait, ton impression du Congrès qui a précédé la fin de la grève ?

— Tout à fait réconfortante.

— Et cette dissolution de la C. G. T.

Bondues sourit.

— Tu ne parles pas sérieusement ... C'est un mot, cela, comment veux-tu que le Gouvernement puisse dissoudre la C. G. T. ? Nous serions reformé le lendemain ; cette prétention est absolument ridicule.

— Tu me parlais du Congrès ?....

— Ce Congrès a été vraiment remarquable. Jamais une semblable union, un aussi vif désir de travailler utilement ne s'était peut-être manifesté. Je ne te le cache pas, en arrivant à Paris, où la vie était à peu près normale, mon impression avait été plutôt défavorable, mais lorsque les secrétaires des Unions Départementales de France eurent donné des chiffres, des explications contrôlées, sur la situation générale, mon impression s'est totalement modifiée.

La C. G. T. sort formidablement armée de ce conflit, non seulement en France, mais aux yeux de l'Internationale ouvrière.

Pendant toute la durée de la grève, les « Centrales » des pays étrangers furent en liaison étroite et quotidienne avec nous. Je puis t'affirmer que par son mouvement admirable la classe ouvrière française a prise une place prépondérante dans l'Internationale, qui compte actuellement, tu le sais, 21 millions d'adhérents.

— Ton impression sur la grève elle-même ?

— Je n'ai pas la latitude de dire comment elle s'est déclanchée ni les mobiles qui ont obligé la C. G. T. à lancer successivement les corporations qui furent engagées dans la mêlée, — cela sera exposé au prochain Congrès, de même que les raisons qui ont milité en faveur de l'autonomie des Fédérations, lors de la reprise. Tout cela a été dicté par les événements, et tu te rends compte que rien n'a été fait à la légère. Cependant, je puis t'affirmer que les résultats acquis sont remarquables. On nous a jeté, combien de fois, les épithètes de « bolchevistes », de « soviétistes », et avec quelle incompréhension de ces expressions !.... On nous a accusé d'avoir voulu attenter à la sûreté de l'Etat...

C'est méconnaître la raison d'être de la C.G.T. que dire cela.

Le Gouvernement a fait cambrioler le bureau de l'U. S. T. I. C. A. Il a fait prendre les papiers de Jouhaux, il n'a rien trouvé qui puisse justifier le complot dont on a tant parlé dans une certaine presse.

De tout cela, il demeure que l'action de la C. G. T. est une action tenace saine dont le but élevé force l'admiration de nos ennemis eux-mêmes.

Evidemment, le résultat de cette grève n'est pas la grande victoire au sens populaire du mot, mais c'est plus que cela : c'est la victoire du bon sens et du travail sur le gâchis, l'égoïsme et l'incapacité.

Tu en verras de plus en plus les effets. Maintenant que la question est posée, les événements se chargeront de la résoudre et quoi qu'on tente, quoi qu'on fasse, on ne pourra pas trouver, à l'état actuel, d'autre remède que celui qu'a patiemment, silencieusement étudié et qu'apporte la C. G. T.

— Alors, à ton sens : la Nationalisation ?...

— On aura beau chercher des biais, des moyens spécieux, des échappatoires, il n'y a pas d'issue. Il faut qu'on y vienne. Il est évident que dans les milieux opposés aux nôtres on s'efforcera de l'adapter à la Société actuelle. Il y a un programme que tu connais, où il est question de la collaboration des classes. C'est absurde. Quelles classes ? Où commence une classe ? Où finit-elle ?

Tu penses bien que la C. G. T. s'est penchée elle-même longuement sur tous les milieux qu'elle n'a pas étudié qu'un côté de la question sociale. Que les problèmes dont les industriels, les financiers, s'imaginent avoir le monopole, ne lui ont pas échappé.

Seulement, ces problèmes, elle les a envisagés dans un sens d'intérêt général, et c'est là tout le conflit.

En résumé, la lutte des classes, c'est la chasse aux embusqués civils, aux profiteurs ; mais jamais il n'est entré dans les vues de la C. G. T. de niveler les éléments constitutifs de la Nation. Au contraire, elle vise au développement et à l'encouragement des initiatives et du progrès social. C'est pourquoi tôt ou tard, il faudra bien qu'on se range à son point de vue, et qu'on en reconnaisse la supériorité.

— Mais l'Etat ? le Gouvernement ?...

— Nous ne touchons ni à l'Etat, ni au Gouvernement. C'est le contrôle, l'élément stabilisateur nécessaire. D'ailleurs, je ne le répéterai jamais suffisamment : Nous ne faisons pas de politique. Notre rôle est purement et uniquement économique. Nous n'avons d'autre but que l'organisation générale du travail, de la production, dans un sens favorable aux intérêts de la Nation.

Nous voulons que le travail de tous concourt à l'amélioration du sort des travailleurs. Nous voulons qu'il soit plus équitablement, plus rationnellement réparti, et donne des résultats généraux qui fassent du pays une terre plus habitable et plus prospère. Je reviendrai d'ailleurs en détail sur ces questions qui demandent à être développées.

L'heure du déjeuner approchant, Bondues se leva.

Un dernier coup d'œil sur le bureau de l'U. D. où, sur les tables, des revues industrielles financières se mêlent aux publications ouvrières, aux journaux de toutes nuances. Les cartonniers où s'entassent les dossiers des Syndicats du Nord, la bibliothèque pleine à craquer de documents de toutes natures, les murs où sont accrochées des cartes de géographie, des appels, des manifestes....

Une dernière poignée de main au sympathique secrétaire de l'U. D., et je pris congé.

BLANC LARTISAN.

Contes et Nouvelles

Le Train 081

Du bosquet où j'écris, la grande terreur de ma vie me paraît lointaine. Je suis un vieux retraité qui se repose les jambes sur la pelouse de sa maisonnette ; et je me demande si c'est bien moi, — le même moi — qui ai fait le dur service de mécanicien sur la ligne du P.-L.-M. — et je m'étonne de n'être pas mort sur le coup la nuit du 22 septembre 1865.

Je peux dire que je le connais, ce service de Paris à Marseille. Je menerais la machine les yeux fermés, par les descentes et les montées, les entrecroisements de voies, les embranchements et aiguillages, les courbes et les ponts de fer. De chauffeur de troisième classe, j'étais arrivé mécanicien de première, et l'avancement est bien long. Si j'avais eu plus d'instruction, je serai sous-chef de dépôt. Mais quoi! sur les machines on s'abêtit ; on peine la nuit, on dort le jour. De notre temps, la mobilisation n'était pas réglée, comme maintenant ; les équipes de mécaniciens n'étaient pas formées : nous n'avions pas de tour régulier. Comment étudier ? Et moi surtout : il fallait avoir la tête solide pour résister à la secousse que j'ai eue.

Mon frère, lui, avait pris la flotte. Il était dans les machines de transports. Il était entré là-dedans avant 1860, la campagne de Chine. Et la guerre finie, je ne sais comment il était resté dans le pays jaune, vers une ville qu'on nomme Canton. Les Yeux Tirés l'avaient garde pour leur mener des machines à vapeur. Sur une lettre que j'avais reçu de lui en 1862, il me disait qu'il était marié, et qu'il avait une petite fille. Je l'aimais bien mon frère, et cela me faisait deuil de ne plus le voir ; et nos vieux aussi n'en étaient point contents. Ils étaient trop seuls, dans leur petite cahutte, en campagne, tirant sur Dijon ; et leurs deux gars partis, ils dormaient tristement l'hiver, à petits coups, au coin du feu.

Vers le mois de mai 1865, on a commencé à s'inquiéter à Marseille de ce qui se passait au Levant. Les paquebots qui arrivaient apportaient de mauvaises nouvelles de la mer Rouge. On disait que le choléra avait éclaté à la Mecque. Les pélerins mouraient par milliers. Et puis la maladie avait gagné Suez, Alexandrie ; elle avait sauté jusqu'à Constantinople. On savait que c'était le choléra asiatique : les navires restaient en quarantaine au lazaret ; tout le monde était dans une crainte vague.

Je n'avais pas grande responsabilité là-dessus ; mais je peux dire que l'idée de voiturer la maladie me tourmentait beaucoup. Sûr, elle devait gagner Marseille ; elle arriverait à Paris par le rapide. Dans ce temps-là, nous n'avions pas le bouton d'appel pour les voyageurs. Maintenant, je sais qu'on a installé des mécanismes fort ingénieux. Il y a déclanchement qui serre le frain automatique, et au même moment, une plaque blanche se lève en travers du wagon, comme une main, pour montrer où est le danger. Mais rien de semblable n'existait alors. Et je savais que si un voyageur était pris de cette peste d'Asie qui vous étouffe en une heure, il mourrait sans secours et que je ramènerais à Paris, en gare de Lyon, son cadavre bleu.

Le mois de juin commence et le choléra est à Marseille. On disait que les gens y crevaient comme des mouches. Ils tombaient dans la rue, sur le port, n'importe où. Le mal était terrible ; deux ou trois convulsions, un hoquet sanglant et c'était fini. Dès la première attaque, on devenait froid comme un morceau de glace ; et les figures des gens morts étaient marbrées de taches larges comme des pièces de cent sous. Les voyageurs sortaient de la salle aux fumigations avec un brouillard de vapeur puante autour des vêtements. Les agents de la Compagnie ouvraient l'œil ; et dans notre triste métier, nous avions une inquiétude de plus.

Juillet, août, la mi-septembre se passent ; la ville était désolée, mais nous reprenions confiance. Rien à Paris jusqu'à présent. Le 22 septembre au soir, je prends la machine du train 180 avec mon chauffeur Gralepoix.

Les voyageurs dorment dans leurs wagons, la nuit, mais notre service à nous, c'est de veiller, les yeux ouverts, tout le long de la voie. Le jour, pour le soleil, nous avons de grosses lunettes à cage, encastrées dans nos casquettes. On les appelle les lunettes mistraliennes. Les coques de verre bleu nous garantissent de la poussière. La nuit, nous les relevons sous notre front ; et avec nos foulards, les oreilles de nos casquettes rabattues et nos gros cabans, nous avons l'air de diables montés sur des bêtes aux yeux rouges. La lumière de la fournaise nous éclaire et nous chauffe le ventre ; la bise nous coupe les joues ; la pluie nous fouette la figure. Et la trépidation nous secoue les tripes à nous faire perdre haleine. Ainsi caparaçonnés, nous tirons les yeux dans l'obscurité à chercher les signaux rouges. Vous en trouverez bien vieillis dans le métier que le rouge a rendus fous. Encore maintenant, cette couleur me saisit et m'étreint d'une angoisse inexprimable. La nuit, souvent, je me réveille en sursaut, avec un éblouissement « rouge » dans les yeux : effrayé, je regarde dans le noir — il me semble que tout craque autour de moi — qu'un jet de sang me monte à la tête ; puis je pense que je suis dans mon lit, et je me renfonce entre mes draps.

Cette nuit-là, nous étions abattus par la chaleur humide. Il pleuvotait à gouttes tièdes ; le copain Gralepoix enfournait son charbon par pelletées régulières ; la locomotive battait et tanguait dans les courbes fortes. Nous marchions à 65 à l'heure, bonne vitesse. Il faisait noir comme dans un four. Passé la gare de Nuits et roulant sur Dijon, il était une heure du matin. Je pensais à nos deux vieux qui devaient dormir tranquillement, quand tout-à-coup j'entends souffler une machine sur la double voie. Nous n'attendions, entre Nuits et Dijon, à une heure, ni train montant, ni train descendant.

— Qu'est-ce que c'est que ça, Gralepoix ? dis-je au chauffeur. Nous ne pouvons pas renverser la vapeur.

— Pas de pétard, dit Gralepoix, c'est sur la double voie, on peut baisser la pression.

Si nous avions eu, comme aujourd'hui, un frein à air comprimé... lorsque soudain, avec un élan subit, le train de la double voie rattrapa le nôtre et roula de front avec lui. Les cheveux m'en dressent quand j'y pense.

Il était tout enveloppé d'un brouillard rougeâtre. Les cuivres de la machine brillaient. La vapeur fusait sans bruit sur le timbre. Deux hommes noirs dans la brume s'agitaient sur la plate-forme. Ils nous faisaient face et répondaient à nos gestes. Nous avions, sur une ardoise, le numéro du train marqué à la craie : 180. Vis-à-vis de nous, à la même place, un grand tableau blanc s'étalait, avec ses chiffres en noir : 081. La file des wagons se perdait dans la nuit, et toutes les vitres des quatre portières étaient sombres.

— En voilà d'une histoire! dit Gralepoix. Si jamais j'aurais cru... Attends, tu vas voir.

Il se baissa, prit une pelletée de charbon et la jeta au feu. En face, un des hommes noirs se baissa de même et enfonça sa pelle dans la fournaise. Sur la brume rouge, je vis ainsi se détacher l'ombre de Gralepoix.

Alors, une lumière étrange se fit dans ma tête, et mes idées disparurent pour faire place à une imagination extraordinaire.

J'élevai le bras droit, et l'autre homme noir éleva le sien ; je lui fis un signe de tête et il me répondit. Puis, aussitôt, je le vis se glisser jusqu'au marchepied, et je « sus » que j'en faisais autant ; nous longeâmes le train en marche, et devant nous la portière du wagon A. A. F. 2251 s'ouvrit d'elle-même. Le spectacle d'en face frappa seul mes yeux, — et pourtant je « sentais » que la même scène se produisait dans mon train. Dans ce wagon, un homme était couché, la figure recouverte d'un tissu de poil blanc ; une femme et une petite fille, enveloppée de soieries brodées de fleurs jaunes et rouges, gisaient inanimés sur les coussins. Je me vis aller à cet homme et le découvrir. Il avait la poitrine nue. Des plaques bleuâtres tachaient sa peau ; ses doigts, crispés, étaient ridés, et ses ongles livides ; ses yeux étaient entourés de cercle bleus. Tout cela, je l'aperçus d'un coup d'œil, et je reconnus aussi que j'avais devant moi mon frère et qu'il était mort du choléra.

Quand je repris connaissance, j'étais en gare de Dijon. Gralepoix me tamponnait le front, et il m'a souvent soutenu que je n'avais pas quitté la machine, mais, je sais le contraire. Je criai aussitôt : « Courez au A. A. F. 2251 ! » Et je me traînais jusqu'au wagon, et je vis mon frère mort comme je l'avais vu avant. Les employés fuirent épouvantés. Dans la gare, on n'entendait que ces mots : « Le choléra bleu ! »

Alors Gralepoix emporta la femme et la petite, qui n'étaient évanouies que de peur, et comme personne ne voulait les prendre, il les coucha sur la machine, dans le poussier doux du charbon, avec leurs pièces de soie brodée.

Le lendemain, 23 septembre, le choléra s'est abattu sur Paris, après l'arrivée du rapide de Marseille.

La femme de mon frère est Chinoise ; elle a les yeux fendus en amande et la peau jaune. J'ai eu du mal à l'aimer : cela paraît drôle, une personne d'une autre race. Mais la petite ressemblait tant à mon frère! Maintenant que je suis vieux et que les trépidations des machines m'ont rendu infirme, elles vivent avec moi, et nous vivons tranquilles, sauf quand nous nous souvenons de cette terrible nuit du 22 septembre 1865, où le choléra bleu est venu de Marseille à Paris par le train 081.

Marcel SCHWOB.

LILLE

L' Pain d' Prussien

Las ! las ! ils sont revenus, les plus mauvais jours de l'occupation !...

Depuis quinze jours environ, on nous donne à Lille, et dans les environs, une qualité de farine en tous points identique à celle avec laquelle nos bons amis... Boches nous empoisonnèrent si bien pendant la guerre.

Hier, j'ai trouvé dans la miche familiale un morceau de peau de rat avec ses poils... et un mien ami m'informe qu'il tient à ma disposition un bout de queue de souris, quelques crottes « idem » et deux ou trois petits éclats de bois qu'il a eu le très grand plaisir d'extraire de sa boule de son.

De ce pain, un bon chimiste, ami de ma famille, a fait l'analyse.

Ah ! mes amis ! quelle berdouille !... quelle ratatouille !... Au lieu de blé, il y a trouvé du seigle, de l'orge, de la sciure de bois, du tourteau, de la graine de lin, etc., etc...

J. Mousseron, le poète-mineur, a célébré jadis les mérites du pain d' prussien :

« L' croûte est dure comm' du cuir,
Noire comme de l' peau d'Kroumir.
De cette mie d' pain, sans imblave,
On peut ciminter s' cave.
....
C' pain noir, lourd comm' du plomb
Pou l' santé n'a rien de bon.
L' peuple qui l'minge sans invie,
S' trouve toutes les maladies. »

Hé bien, avouons-le, il n'y a rien de changé. On nous donne en ce moment à Lille du pain qui, à peu de chose près, peut rivaliser avec celui-là.

Tout comme en cet heureux temps (?), à manger, régulièrement du pain, on attrape des crampes, de l'échauffement, de la diarrhée, etc. C'est charmant !...

Et, pour nous résumer, répétons avec Mousseron :

« Ah ! quell' berdoulle !
Quell' ratatoulle !
Et l'Office croit sérieus'mint
Qu' sans lui in mourrot d' faim ».

En attendant, je connais quelques régions privilégiées (Seine, Normandie et Cie) où l'on mange bel et bien du bon pain blanc !...

Aux gens du Nord, il ne restera bientôt plus qu'à acheter du blé en cachette... à le moudre en catimini, et à faire eux-mêmes subrepticement leur pain... comme au temps des Boches !...

C'est charmant !... charmant !... charmant !

G. GRATIGNE.

L'histoire du « P'tit Quinquin »

COMMENT DESROUSSEAUX COMPOSA SA POPULAIRE « CANCHON DORMOIRE »

Demain, 1er juin 1920, est l'anniversaire exact de la naissance du bon chansonnier Alexandre Desrousseaux, dont nous avons, il y a quelques jours, relaté la vie et analysé le talent.

Les fêtes commémoratives en l'honneur du chansonnier populaire ont été reculées jusqu'à la date des fêtes de Lille, les 13 et 14 juin prochain

Nous ne voulons pourtant pas laisser passer l'anniversaire de Desrousseaux sans dire quelques mots de cette gloire locale et de la principale chanson — le « Petit Quinquin — qui porta au loin la renommée du « peintre-chansonnier ».

On ignore généralement la façon exacte dont fut composée cette chanson. Elle n'est pas le seul produit de l'imagination du chansonnier. Presque toutes les chansons ou pasquilles de Desrousseaux sont d'ailleurs dans ce cas. Elles s'appuient sur une réalité vivante, sur quelque chose de vécu, et ceci confirme la thèse que nous avons soutenue : savoir que Desrousseaux était avant tout un peintre réaliste qui, au lieu de peindre avec le pinceau comme François Watteau, transcrivait ses impressions par la plume.

Or donc, à cette époque, Desrousseaux habitait avec sa mère au numéro 37 de la cour Jeannette-à-Vaches, à Lille. Il avait pour voisine une pauvre dentellière. En ce temps, la dentelle de Lille était encore recherchée.

Un soir, l'ouvrière ayant grand besoin de terminer un ouvrage pressé, avait couché son marmot. Tout à coup, des pleurs et des cris lui font relever la tête et l'empêchent de continuer son travail. Bébé vient de s'éveiller !... Vainement, l'ouvrière essaie de rendormir son petit... elle lui promet les plus beaux jouets, les plus fins bonbons, les habits les plus neufs... rien n'y fait : Bébé « braille » toujours, et de plus en plus fort, et pendant plus de deux heures.

La pauvre maman est consternée et ne sait plus que faire ; enfin, de guerre lasse, elle menace l'enfant du père Fouettard qui, conduit par saint Nicolas, apportera un martinet.

Miracle !... Bébé se calme et s'endort !...

Cette petite scène vécue, et observée, fut l'origine du « Petit Quinquin », autrement dénommée « Canchon dormoire ». On sait quel parti Alexandre Desrousseaux en a tiré.

A la veille de son anniversaire, nous avons voulu rappeler ce souvenir qui, une fois de plus, confirme ce que nous avons dit précédemment : Desrousseaux est un naturaliste, un observateur qui peint ce qu'il a vu. La verve, le mouvement, la sensibilité et l'élévation de la pensée dont il est pénétré l'empêchent d'être un réaliste vulgaire. C'est un peintre, un artiste.. non, un photographe.

Que de charme et de séduction il y a dans le « Petit Quinquin » ! Comme cela est profondément émouvant, exquisément maternel, plein d'une affection débordante et de sensibilité émue.

Le « Petit Quinquin », sous sa forme patoisante... mais c'est tout l'amour maternel qui s'exprime en des mots touchants partis du cœur. Et c'est en même temps d'une couleur locale tellement accentuée que cette chanson est devenue en quelque sorte l'hymne local des Lillois.

Dans le monde entier, parler de Lille, c'est évoquer le souvenir du « Petit Quinquin ».

N'est-ce pas là, dites-moi, la plus grande gloire du peintre-poète dont Lille va célébrer l'anniversaire de la naissance ?

Selon la phrase célèbre d'un de ses historiens : « Tant qu'il y aura des enfants à bercer au nord de la France, et des mères, la « chanson dormoire » traversera les âges avec son doux refrain. Elle suffit à la gloire du poète. »

Ce sera notre conclusion aujourd'hui, en cette veille d'anniversaire, en ce qui concerne Alexandre Desrousseaux.

Longtemps encore, la douce chanson :

« Dors, mon p'tit Quinquin »...

évoquera à nos oreilles le charme du pays natal et la douce familiarité de ce coin de terre où nous avons vécu.

Gloire au bon chansonnier qui, en quelques couplets, sut renfermer le charme particulier du doux pays où vécurent nos aïeux.

V. BRIGGHE.

Pour les familles des morts pour la France

LES CONDITIONS DE REPARTITION DE L'ALLOCATION

La Mairie de Lille rappelle aux familles des militaires morts pour la France ou disparus, les dispositions de la loi du 31 mars 1919 sur les pensions. Indépendamment des veuves et des orphelins, les ascendants, même ceux des militaires qui étaient mariés, ont droit à une allocation si le décès ou la disparition du militaire est survenu dans des conditions de nature à ouvrir les droits à pension.

Pour avoir droit à cette allocation, les ascendants doivent justifier qu'ils sont de nationalité française, à moins qu'il ne s'agisse d'une mère résidant en France, ayant perdu, antérieurement à la mort de son fils, sa qualité de Française par suite de son mariage avec un sujet d'une nation neutre ou alliée, père de son fils décédé.

Qu'ils sont ou infirmes, ou atteints d'une maladie incurable, ou âgés de plus de 60 ans s'il s'agit d'ascendants du sexe masculin et de plus de 50 ans s'il s'agit du sexe féminin.

La mère veuve, divorcée ou non mariée, sera considérée comme remplissant la condition d'âge, même si elle a moins de 55 ans, si elle a à sa charge un ou plusieurs enfants infirmes ou âgés de moins de 16 ans.

L'allocation est fixée pour le père à 400 fr., pour la mère, veuve, divorcée ou non mariée, à 800 fr., pour la mère veuve, remariée ou qui a contracté mariage depuis le décès du militaire ou marin, à 400 fr. ; pour le père et la mère conjointement, à 800 fr.

Si le père ou la mère ont perdu plusieurs enfants des suites de blessures reçues ou de maladies contractées ou aggravées sous les drapeaux, l'allocation sera augmentée de 100 fr. pour chaque enfant décédé, à partir du second inclusivement.

A défaut du père et de la mère, l'allocation sera accordée aux grands-parents. Elle sera dans chaque ligne de 300 francs pour le grand-père ou la grand-mère remariée, de 600 fr. pour le grand-père et la grand-mère conjointement et de 600 fr. pour la grand-mère veuve.

L'allocation sera augmentée de 100 francs par chaque petit-enfant décédé, jusqu'à concurrence de trois, à partir du second inclusivement.

Les droits des ascendants du premier degré sont ouverts à toute personne qui justifie avoir recueilli, élevé et entretenu l'enfant orphelin ou abandonné et avoir remplacé ses parents auprès de lui jusqu'à sa majorité ou son appel sous les drapeaux.

L'allocation est accordée pour deux ans, elle est renouvelée d'office à moins que le militaire n'ait reparu ou que le tribunal compétent décide que l'escendant ne remplit plus les conditions fixées par l'article 28 de la loi précitée.

Les intéressés domiciliés à Lille doivent s'adresser au bureau militaire, pour la constitution du dossier.

Chez les Postiers

Le personnel des P. T. T. s'est réuni hier, à 15 heures, en la grande salle de la Faculté des Lettres, 3, rue Auguste Angellier, dans le but d'offrir un souvenir à M. Le Friec, directeur des Postes, à Lille, qui prend prochainement sa retraite.

M. Le Friec est très aimé de son personnel. On lui a offert en la circonstance un magnifique bronze d'art du sculpteur Marqueste : « Le travail couronné ». C'est une œuvre de belle tenue.

Au nom du personnel, M. Dupont, sous-directeur, a exprimé l'affection de tous, et les regrets du personnel, de voir partir M. Le Friec.

M. Vanhaeck, parlant au nom des rédacteurs, exprima lui aussi les sentiments cordiaux des subordonnés du directeur partant.

La réunion se termina par une partie de concert qui obtint grand succès.

Chez les Mutilés, Réformés et Veuves de Guerre

Hier, à dix heures du matin, a eu lieu, Café du Centre, à Canteleu, la réunion annoncée la veille, de l'Union des Mutilés, des Réformés et Veuves de guerre de la Section de Canteleu-Lambersart-Bois-Blancs-Lomme, Marais, et Pérenchies. Elle fut tenue sous la présidence de M. Balavoine, avocat, président de l'Union, assisté de MM. Cassel, secrétaire général, et Ferret. En outre des diverses questions à traiter, l'ordre du jour portait la réorganisation de la Section et la nomination du bureau.

De nombreux mutilés et veuves de guerre avaient répondu à l'appel du bureau.

Dans une causerie aussi intéressante que documentée, M. Balavoine donna tous les détails utiles à la réorganisation de la Section. Il incita les sociétaires à faire dans leurs milieux respectifs une active propagande en vue du développement de l'Association. Selon lui, chaque Section devrait être autonome, tout en entretenant des relations étroites avec l'Union centrale. Les cotisations seraient perçues par chaque Section et iraient à l'Union. En terminant, M. Balavoine insiste sur l'organisation de nombreuses fêtes, qui tout en étant fructueuses pour le prestige de la Section, lui apporteront des ressources très appréciables.

M. Cassel, secrétaire de la Fédération, prend ensuite la parole sur la réorganisation de la Section et parle de l'utilité de créer une permanence effective. Il développe ensuite l'action et les buts de la Fédération. Il entretient également son auditoire sur les offices national et départemental, leur rôle et l'aide morale et financière qu'ils apportent aux mutilés. Le régime des allocations étant sur le point de cesser, M. Cassel invite les membres présents, qui ne peuvent plus exercer leur profession d'avant-guerre, à passer par l'Institut de rééducation, qui accorde aux mutilés toute facilité de se refaire une situation dans la vie.

On en passe ensuite à la formation du nouveau bureau.

Sont nommés à l'unanimité : Président, M. Montagne Elie, du Canteleu ; Vice-Président, M. Michel des Bois-Blancs ; Secrétaire, Mme veuve Benjamin, de Lambersart ; Secrétaire-adjoint, M. Tzoen, des Bois-Blancs ; Trésorier, M. Pollet, de Lomme ; Trésorier adjoint, Mme veuve Dégaevre, de Canteleu ; Administrateurs : MM. Loonis, de Lambersart ; Gamanne, de Pérenchies ; Mme veuve Benjamin Pollet, de Lomme ; et Mme veuve Vanparys, de Canteleu.

La séance est levée à onze heures et demie.

POUR LES FAMILLES NOMBREUSES

S'il est une époque où la nécessité de protéger les familles nombreuses, s'est fait sentir, c'est bien cette époque d'après guerre, où le premier devoir qui s'impose à nos gouvernants, est celui de favoriser la reconstitution de la race française, si décimée par le cataclysme que nous venons de subir.

Ce sont ces idées, que le capitaine Maire s'est efforcé de développer hier, en la salle du Galion, rue de l'Arc, devant un auditoire composé de pères et mères de famille, accompagnés de leurs enfants. Cet auditoire sympathique fit un grand succès à l'orateur, surtout lorsque celui-ci développa les moyens propres à favoriser le développement des nombreuses familles.

Les ménages ayant plus de trois enfants devraient être dégrevés d'une partie des charges qui pèsent sur les autres contribuables. Par tous les moyens, on devrait s'ingénier à développer la natalité.

Accessoirement, le capitaine Maire s'est élevé contre les manœuvres de ceux qui veulent séparer la cause des familles nombreuses riches, de celle des familles nombreuses pauvres, et faire servir les secours donnés à ces derniers, à un but politique ou religieux quelconque.

Un ordre du jour de circonstance préconisant les moyens propres à venir en aide aux familles nombreuses fut voté à l'unanimité, en fin de séance.

Encore une victime des boches

Fait prisonnier civil par les Boches et versé dans l'une de leurs compagnies de discipline, M. Isidore Van Welten, 53 ans, journalier, demeurant 22, rue Doudin, rentra chez lui après l'armistice, dans un état de santé inquiétant.

Rhumatisant et neurasthénique, au dernier degré, le malheureux faillit mourir il y a environ deux mois. Les soins dont l'entoura sa famille l'arrachèrent cependant à la mort.

Néanmoins, le mal un moment calmé empira à nouveau, si bien que le pauvre homme désespéré résolut d'en finir avec la vie.

Hier matin, son frère l'a retrouvé pendu dans sa chambre.

Tous les efforts tentés pour le ranimer furent vains, la mort avait accompli son œuvre...

LA SURETÉ OPÈRE

ON VOLAIT LES PIGEONS DES COLOMBIERS MILITAIRES

Ces jours derniers, M. Perny, chef de la sûreté, recevait une plainte de l'officier d'état-major chargé des colombiers militaires de la région de Lille, à propos du vol d'une quarantaine de volatiles appartenant à cette organisation.

Une plainte semblable, émanant de la Fédération colombophile et de divers « coulonneux » fut également transmise à ce magistrat, par le même canal.

Le transfèrement des colombiers militaires de la porte d'Arras à la porte de Gand, et, d'autre part, la réorganisation des colombiers privés, ayant reçu de nouveaux éléments, avaient pour une large part, facilité la besogne des voleurs. Ceux-ci, on le comprendra, s'appropriaient facilement les pigeons, momentanément dépaysés, qui venaient s'abattre de ci de là, au petit bonheur.

Et c'est pourquoi hier matin, M. Perny, accompagné de plusieurs de ces agents, se présentait inopinément au marché de la place des Quatre-Chemins, où, le dimanche, se tiennent les oiseleurs.

Chaque panier contenant des pigeons fut attentivement examiné. Cette inspection permit aux policiers de « récupérer » environ une quarantaine de ces volatiles de provenance suspectes. Ils furent saisis et confisqués.

Les numéros de bague de ces pigeons, ainsi que celui qu'ils portent sous l'aile, ont été enregistrés et seront transmis aux plaignants qui pourront ainsi renseigner M. Perny.

Il est cependant d'ores et déjà prouvé que la mauvaise foi d'un des vendeurs de pigeons est évidente. Cet individu prétendait, en effet, avoir reçu de Villeneuve, l'un des oiseaux saisis dans son panier, alors qu'il a été démontré que ce pigeon avait été volé la veille à un amateur de Marcq-en-Barœul, qui l'a parfaitement reconnu.

L'enquête sur cette importante affaire continue. Nous y reviendrons s'il y a lieu.

UN TRIO QUI N'A PAS DE CHANCE

M. Perny venait de terminer ses opérations concernant les pigeons voyageurs, lorsqu'il vit passer trois individus aux allures suspectes. L'un d'eux portait un sac assez lourdement chargé, qu'ils se passaient à tour de rôle.

Curieux de par sa profession, le chef de la sûreté voulut savoir ce que contenait ce sac. Il fut bientôt renseigné à cet égard. Le trio transportait tout simplement des lingots d'étain et des courroies, dont la provenance n'était nullement douteuse...

Immédiatement, les trois quidams furent, sur l'ordre de M. Perny, encadrés par ses agents et emmenés au poste central.

Ce sont des sujets belges : Louis Keuleman, 23 ans, forgeron, demeurant 46, rue d'Arcole; Joseph Deryckes, 28 ans, couvreur, rue de Flandre, et J.-B. Plas, 18 ans, même profession, 106, rue de Juliers.

L'enquête a pu établir que le métal et le cuir avaient été volés sur les chantiers de la Reconstitution de Pérenchies, où travaillait Keulemans.

Le trio sera aujourd'hui déféré au parquet pour vol et complicité.

LES VOLEURS AU TRAVAIL

UN TRUC D'ESCROC

Décidément les escrocs pullulent en ces temps d'après-guerre. En voici un encore, qui fut pincé hier au marché de Wazemmes. Il avait imaginé un truc aussi original que fructueux. Cet individu nommé Charrier Emile, 26 ans, camelot, domicilié 126, rue de Juliers, s'était installé sur le marché dénommé, et d'une voix claironnante faisait l'éloge de sa soi-disant loterie, attirant l'attention des badauds.

« Venez ! Approchez ! A tous les coups l'on gagne !... »

Un groupe ne tarda pas à se former.

D'une main dextre, l'individu, qui n'était autre qu'un escroc, distribuait alors, au prix de 0.20, des enveloppes qui devaient contenir pour les gagnants, des bons variant de 0.10 à 0.50, remboursables immédiatement. Alléchés par un gain fréquent d'abord, le groupe des curieux — et des joueurs — ne tarda pas à se grossir.

Les affaires marchaient à merveille — pour le camelot du moins — mais les badauds ne tardèrent pas à constater qu'ils étaient les «poires» dans cette affaire merveilleuse annoncée à grand renfort de cris. Nombre d'enveloppes, en effet, étaient complètements vides ou contenaient simplement un petit billet, bien simple, portant le mot dissyllabique « perdu ». Tête des amateurs de jeu, — qui se voyaient trompés !

Encore un gagnant ! Passez à la caisse, et le jeu reprenait de plus belle !

Mais voilà que survint l'orage, sous la forme d'un agent de la Sûreté, qui mit fin au petit truc rémunérateur de l'escroc.

Vos papiers ? Que faites-vous là ?

Et les fameuses enveloppes furent enlevées.

Après dépouillement du paquet saisi, on constata alors que vraiment le truc de notre homme était peu recommandable, car il fut prouvé qu'il réalisait à ce petit jeu, un bénéfice de cent pour cent.

Charrier fut immédiatement mis en état d'arrestation. Il sera déféré ce matin au Parquet, où il aura, à l'abri des rayons du soleil d'été, le temps d'imaginer un nouveau truc plus habile encore, si toutefois ses facultés intellectuelles le lui permettent, mais surtout de réfléchir aux moyens les plus astucieux qui lui permettraient d'échapper à l'œil de la police.

LE PORTEFEUILLE DE LA FORAINE

Une foraine, Mme Honove, 36 ans, domiciliée à Paris, actuellement installée au champ de foire de Lillers (Pas-de-Calais), a constaté, en arrivant en gare de Lille, la disparition de son portefeuille, contenant une somme de cinq cents francs.

Comme elle suppose avoir été victime d'un vol, la foraine a déposé une plainte.

POUR LA MAISON D'ARRET

Le marchand de légumes J.-B. Houzé, 35 ans, domicilié à Camphin-en-Pévèle, et son amie, Eugénie Rousset, 20 ans, demeurant à Lille, 1, rue Aristote, ont été arrêtés et seront déférés au Parquet pour vol et complicité. Tous deux sont inculpés d'avoir dérobé 20 sacs de déchets ou de ficelle au dépôt et au préjudice de M. Rigot-Stalars, 1, rue Parmentier.

CET AUTRE VOULAIT MONTER UNE QUINCAILLERIE

En se rendant, ce matin, à son travail, M. Jules Lesage, 60 ans, jardinier, 98, rue Becker, à Lomme, au service de M. Becquart, industriel, rue Turgot, constata que des malandrins s'étaient introduits par effraction dans le baraquement où il avait l'habitude de déposer ses outils.

Trois bêches, deux rateaux, trois scies, trois clefs anglaises, une pince, un lapin et des semences avaient disparu.

Une dame de la rue Turgot a déclaré avoir vu rentrer, la nuit, dans un estaminet voisin du lieu du vol, un individu dont elle donna le nom; le quidam était porteur d'une caisse répondant au signalement donné par le plaignant, concernant la boîte qui contenait les outils.

L'enquête sur l'affaire se poursuit.

Le Jour du Souvenir Américain

Des soldats américains des formations de la Croix-Rouge se sont rendus hier matin au cimetière du Sud avec le Consul américain, M. Burnel, sur la tombe des soldats américains enterrés près du monument du Souvenir français.

Des fleurs ont été déposées sur leur tombe à l'occasion de cette fête du « Souvenir », fort en vogue en Amérique, et qui équivaut à notre fête de la Toussaint. Mlle Harris, de la Croix-Rouge américaine a récité une « ode aux morts », sur la tombe des défunts.

LES ROIS DU VOLANT

Vers 16 heures, rue Pierre-Legrand, à hauteur du numéro 282, un camion auto, piloté par M. Jules Lauwles, au service de M. Dewoot, 36, rue Basse, accrocha la charrette à bras traînée par M. Jules Vantaurs et Mlle Germaine Pelletier, habitant tous deux à Hellemmes, rue Denis-du-Péage.

Par suite du choc qui en résulta, la jeune fille fut renversée sur la chaussée. On la releva portant des contusions sans gravité apparente. La blessée fut reconduite à son domicile, après avoir reçu les soins d'un docteur dans une pharmacie.